

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 22 mars 2023

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DANS LE FINISTÈRE

Dans le cadre du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) 2022 – 2027 présenté fin novembre 2022 par le préfet de Région et le président de la région Bretagne, le préfet du Finistère a présidé, ce lundi 20 mars 2023, le comité départemental de suivi du plan de lutte contre les algues vertes. Cette réunion a été l'occasion de faire un point d'étape du déploiement de ce plan, les actions entreprises en 2022 et les perspectives pour 2023.

Le préfet du Finistère a souligné la diminution du taux de nitrate moyen (Q90) dans les cours d'eau du Finistère qui s'établit à 30 mg/L en 2021, en baisse par rapport à 2020.

Cette baisse s'observe sur les 5 baies finistériennes engagées dans le PLAV. Avec 6 100 tonnes d'algues vertes ramassées par les collectivités finistériennes, l'année 2022 se situe au niveau le plus faible depuis 5 ans (- 45 % par rapport à 2021). Ce dernier résultat est lié en partie aux conditions météorologiques particulières de l'été 2022.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption en septembre 2022 d'arrêtés préfectoraux définissant un programme d'actions volontaires dans chacune des baies algues vertes finistériennes. Ces arrêtés fixent des objectifs et des indicateurs en matière de fertilisation, de couvert végétal, de gestion des pâturages, et de reconquête des zones humides à l'ensemble des agriculteurs concernés.

Afin de les accompagner dans la transition agroécologique de leurs exploitations, les partenaires du PLAV (État, collectivités locales, agence de l'Eau Loire-Bretagne, chambre d'agriculture) ont doté ce plan de plus de 130 millions d'euros sur 5 ans.

Les dispositions de ces arrêtés et les aides prévues au titre du PLAV ont fait l'objet de présentations et d'échanges lors de réunions d'information des agriculteurs sur les cinq baies entre novembre et décembre 2022.

Les agriculteurs des baies algues vertes vont recevoir d'ici mi-avril par courrier leurs données

## Contact presse Bureau de la communication interministérielle

personnelles relatives à ces indicateurs afin de pouvoir s'engager pleinement dans ce programme d'actions volontaires.

Ils pourront solliciter les accompagnements prévus auprès de leurs structures de conseils agricoles, de prestataires agréés et des collectivités locales mais aussi les aides spécifiques déployées par les partenaires du PLAV (Mesures agro-environnementales et climatiques, chantiers collectifs, aides à l'investissement...).

Le préfet appelle l'ensemble des agriculteurs installés dans les bassins versants concernés à se rapprocher de ces structures et à s'engager résolument dans la transition agroécologique de leurs exploitations.

La réunion du comité départemental a également été l'occasion de faire un point sur les actions menées en matière de suivi sanitaire grâce au réseau de capteurs d'hydrogène sulfuré opéré par Air Breizh sur quatre sites finistériens. Le rapport annuel d'Air Breizh dont la publication interviendra prochainement, détaillera les résultats et observations de la campagne de l'année 2022. Cependant, il convient de noter qu'aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été observé au niveau des capteurs installés dans le Finistère.